

UNDT/2011/028, Larkin

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que l'application était irrécouvrable comme casque; Il était également sans fondement parce que le conflit d'intérêts présumé n'a pas été réputé exister. Statut indépendant: les organismes dotés d'un statut indépendant sont intégrés dans la structure de l'organisation et, bien qu'ils ne reçoivent pas les instructions de leur chaîne de commandement pour effectuer les tâches qui leur sont confiées, elles ne sont pas entièrement détachées de l'autorité du Secrétaire général. Décisions administratives: Le Tribunal n'est pas compétent pour examiner la légalité des actes autres que les décisions administratives. La réparation des violations résultant de différentes actions ou conduites devrait être recherchée par le biais d'autres voies, le cas échéant. Limites: Conformément à la règle 11.2 du personnel, paragraphes a) et (c), l'évaluation de la direction doit être demandée dans les 60 jours civils à compter de la date à laquelle le membre du personnel a reçu la notification de la décision contestée. Il n'est pas pertinent à quel moment le requérant a développé l'idée que les circonstances qu'il connaissait justifiait la contester la décision. Les délais obligatoires de la contestation gérés à partir du moment où le membre du personnel concerné a connaissance des circonstances pertinentes et lesdits délais sont censés être appliqués strictement aux conflits d'intérêts: pour un avocat, il n'est rien inhabituel de remplir différents rôles au sein de son ou sa carrière professionnelle. Le fait que le chef, OSLA, ait travaillé pour le HCR auparavant ne signifie pas nécessairement qu'il sera disqualifié de la gestion des cas de clients qui contestent les décisions du HCR. Bien sûr, où, dans un cas spécifique, un avocat a déjà agi pour une partie, cette personne, après avoir changé de camp, ne peut pas agir en tant qu'avocat de l'autre côté du même cas sans conflit d'intérêts.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision du chef, Office of Staff Legal Assistance («OSLA»), Office of Administration of Justice, Secrétariat des Nations Unies, pour ne pas divulguer un

conflit d'intérêts, dont le requérant prétend avoir pris connaissance en novembre 2009.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Larkin

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2010/078

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

2 Fév 2011

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Abus de procédure devant l'TCNU/TANU

Frais

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Temporel (ratione temporis)

Services juridiques (BAJP ou autres) et auto-représentation

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- A/61/205
- A/62/294 (Rapport à l'Assemblée Générale))

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(c)

TCNU Statut

- Article 10.6
- Article 2.1

Jugements Connexes

UNDT/2009/086

UNDT/2010/019

UNDT/2010/108

UNDT/2010/111

UNDT/2010/112

UNDT/2011/005

UNDT/2011/006

UNDT/2011/024

2010-UNAT-013

2010-UNAT-030

2010-UNAT-043

2010-UNAT-069